

Près de 54 000 seniors en perte d'autonomie vivent à leur domicile

Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté • n° 182 • Décembre 2023

En Bourgogne-Franche-Comté, près de 54 000 personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile sont en perte d'autonomie en 2021. Avec l'âge, l'état de santé se dégrade et les limitations fonctionnelles, physiques ou cognitives, surviennent. 40 % de la population âgée de 90 ans ou plus est atteinte. Les femmes, plus nombreuses aux grands âges, sont davantage concernées. Les aides de l'entourage ou de professionnels, notamment de santé, permettent le maintien à domicile de ces seniors en perte d'autonomie. Ces diverses aides se cumulent souvent à mesure que l'état de santé se détériore.

La perte d'autonomie progresse avec l'âge

Le vieillissement de la population constitue une tendance lourde qui devrait se poursuivre dans les prochaines années ► [encadré](#). Or, la population âgée est davantage touchée par la **perte d'autonomie** ► [figure 1](#). Dans la région, la grande majorité des habitants de 60 ans ou plus, les seniors, vivent à domicile. 6,6 % sont en perte d'autonomie soit près de 54 000 personnes. Elles subissent en effet de fortes restrictions d'activités en lien avec leur état de santé, voire une incapacité totale à effectuer seules des actions simples de la vie quotidienne comme se laver, s'habiller, se déplacer, se repérer ou comprendre une conversation.

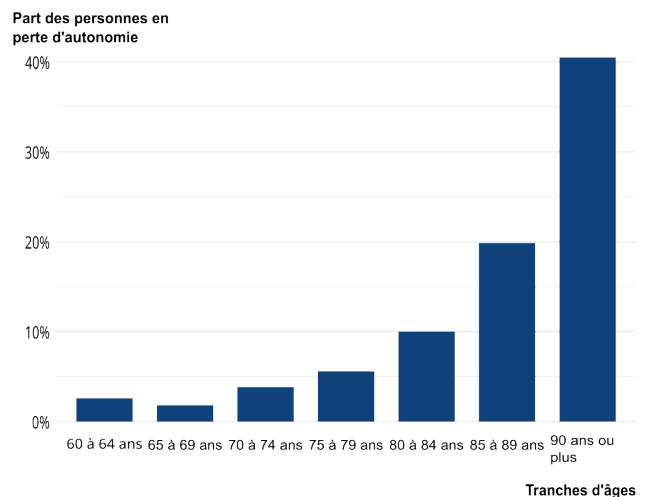
La perte d'autonomie chez les personnes âgées est déterminée par la conjugaison de **problèmes fonctionnels**. En Bourgogne-Franche-Comté, près d'un quart des seniors sont touchés par au moins un problème fonctionnel. Le plus fréquent est d'ordre moteur et concerne 17 % des personnes âgées de 60 ans ou plus. Par ailleurs, 10 % souffrent d'un problème sensoriel et 6 % d'un problème cognitif.

Les femmes plus affectées par la perte d'autonomie

Davantage de femmes que d'hommes sont concernées par la perte d'autonomie. En raison de leur espérance de vie plus élevée, elles sont plus nombreuses aux grands âges où l'autonomie est la plus affectée. En effet, à 60 ans les femmes peuvent encore aspirer à vivre 26,8 ans contre 22,3 ans pour les hommes. Ainsi, plus des deux tiers des seniors de 85 ans ou plus sont des femmes.

En outre, elles sont davantage sujettes à la perte d'autonomie que les hommes. Au-delà de 85 ans, 34 % des femmes vivant à domicile sont en perte d'autonomie contre 18 % pour les hommes ► [figure 2](#).

► 1. Perte d'autonomie par tranches d'âges



Champ : Personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile en Bourgogne-Franche-Comté
Source : Drees, Enquête VQS 2021

Un senior sur quatre bénéficie d'au moins une aide

En Bourgogne-Franche-Comté, 26 % des seniors vivant à domicile reçoivent au moins une aide dans leur vie quotidienne. Il peut s'agir de l'aide de l'entourage, de celle d'un professionnel (aides ménagères, aide-soignants, infirmiers, etc.), d'une aide technique (canne, fauteuil roulant, lit médicalisé, etc.) ou d'aménagements du logement (barre d'appui, douche adaptée, porte élargie, etc.). Ces différentes aides ou aménagements favorisent le maintien à domicile des seniors.

L'aide mise en place auprès des seniors se renforce avec l'âge du fait de leur état de santé qui se dégrade généralement. Près de 17 % des personnes de moins de 75 ans déclarent bénéficier au

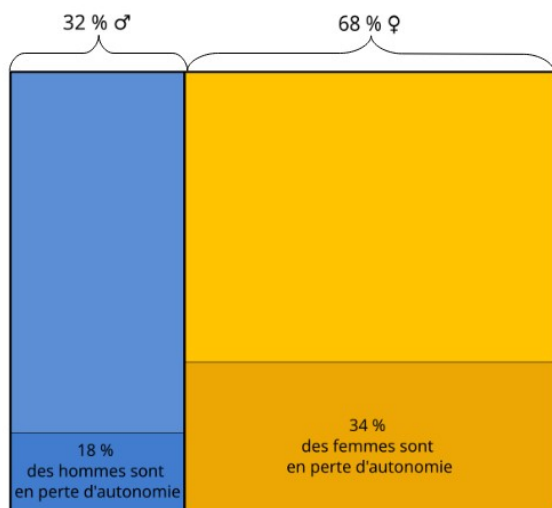
quotidien d'au moins une de ces aides. Cette proportion double pour les seniors âgés de 75 à 84 ans et fait plus que quadrupler pour ceux âgés de plus de 85 ans.

En particulier, toutes tranches d'âges confondues, 16 % des seniors bénéficient de l'aide de leur entourage. Cette assistance évolue en fonction de leur degré de perte d'autonomie. Ainsi, 11 % sont aidés par leur entourage lorsqu'ils ne rencontrent que quelques difficultés à assurer seuls les actes de la vie quotidienne. Néanmoins, ils sont 90 % à être aidés par leur entourage lorsque la perte d'autonomie est installée.

Par ailleurs, 22 % des seniors vivant à domicile bénéficient d'une assistance autre que celle de l'entourage, et certains peuvent les cumuler. On constate que 16 % des seniors ont recours à une aide technique, 10 % à une aide professionnelle et 7 % à une aide pour l'aménagement de leur logement.

Avec la perte d'autonomie qui s'intensifie, les aides techniques et professionnelles sont fréquemment renforcées par celle de l'entourage. Au-delà de 85 ans, 48 % des femmes reçoivent tous ces types d'aides, contre 33 % des hommes.

► 2. Répartition par sexe et perte d'autonomie des personnes âgées de 85 ans ou plus



Champ : Personnes vivant à domicile en Bourgogne-Franche-Comté.
Sources : Insee, Recensement de la population 2020 ; Drees, Enquête VQS 2021.

► Encadré - Davantage de seniors d'ici 2040

Dans les prochaines années, le vieillissement de la population constitue une tendance lourde non spécifique à la région. Des mesures en faveur des personnes âgées ont été mises en place avec notamment celle d'accompagner leur maintien à domicile et de répondre à leur souhait de bien vieillir chez elles.

En 2020, 839 400 personnes sont âgées de 60 ans ou plus en Bourgogne-Franche-Comté. Ces seniors représentent 30 % de la population régionale.

Cette part ne cesserait de croître pour atteindre 36 % en 2040 selon les dernières projections de population. Les plus âgés, davantage touchés par les problèmes de perte d'autonomie seraient plus nombreux. Parmi les seniors, la part des personnes âgées de 85 ans ou plus passerait ainsi de 13 % à 18 % en 2040.

Dans le même temps, les personnes en âge de travailler seraient moins nombreuses, ce qui rendra plus difficile le recrutement du personnel aidant les seniors à leur domicile.

Source : Insee, Omphale 2022

Quand l'entrée en Ehpad devient une nécessité

L'entrée dans une structure d'hébergement pour personnes âgées (Ehpad, maison de retraite, établissement de soins de longue durée) intervient souvent lorsque la perte d'autonomie s'amplifie et que les risques de chute ou d'accidents domestiques ne permettent plus d'assurer un maintien à domicile en toute sécurité. L'arrivée en établissement spécialisé est donc plus fréquente aux âges avancés. Ainsi, 1 % des seniors de moins de 65 ans vivent dans ces établissements contre 21 % pour ceux de plus de 85 ans.

En Bourgogne-Franche-Comté, 37 400 seniors vivent au sein des 562 établissements d'accueil pour personnes âgées. Rapportés au nombre total de seniors de la région, cela représente une proportion supérieure à la moyenne française. La région est, en fait, davantage dotée en capacité d'hébergement pour personnes âgées. Elle comprend 40 000 places, soit 124 places pour 1 000 personnes de plus de 75 ans (contre 115 en France) et 108 lits médicalisés. La Saône-et-Loire, l'Yonne et la Nièvre sont les départements les plus équipés de la région. ●

Thésée Sztrakoniczky (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Méthodologie :

L'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) a pour objectif d'établir des statistiques sur les conditions de vie des personnes âgées vivant à domicile, sur leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et sur les aides qu'elles reçoivent. Elle a été réalisée auprès de 334 000 personnes vivant en France en domicile ordinaire, entre février 2021 et avril 2022. En Bourgogne-Franche-Comté 5 524 personnes ont répondu à cette enquête.

La perte d'autonomie est mesurée par le « score VQS » synthétisant les diverses difficultés rencontrées par les personnes âgées. Un senior déclarant de fortes difficultés pour de nombreuses activités aura un score VQS élevé et sera considéré en situation de perte d'autonomie. Bien qu'elle en soit proche, cette situation de perte d'autonomie n'est pas complètement équivalente à la dépendance au sens de la grille AGGIR (Autonomie, gérontologie, groupes iso-ressources), utilisée pour accorder l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Les **problèmes fonctionnels** se distinguent selon trois types de difficultés : « Sensorielles » basées sur la vision et l'audition ; « Motrices/physiques » évaluées par la capacité à marcher et à utiliser les bras et les mains ; « Cognitives » mesurées à travers la concentration, la compréhension et la prise de décision.

► Pour en savoir plus

- **Ulrich A., Ville H.**, « La perte d'autonomie touche 14 % des personnes âgées vivant à domicile », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n° 55, juin 2018.
- **Dehon M.**, « Davantage de personnes âgées en perte d'autonomie à domicile dans les départements les plus pauvres », *Insee Focus* n° 314, décembre 2023.

